

Le Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés

De 4 à 6 bébés sur 1000 naissent avec une surdité de différents degrés, à une ou aux deux oreilles. Dans les premières années de vie, plusieurs surdités passent inaperçues auprès des parents et de l'entourage. Le Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés, mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux, permet de repérer rapidement les nouveau-nés qui présentent un problème d'audition. Ce programme gratuit sera éventuellement offert à tous les bébés qui naissent au Québec et qui sont admissibles à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Ce programme vise à détecter la présence d'une surdité dès les premiers mois de vie et à entreprendre rapidement les interventions nécessaires. Les tests de dépistage sont rapides, sans douleur et sans risque pour l'enfant. Ils se font habituellement dans les premières heures de vie, lorsque votre nouveau-né est calme ou endormi. Vous obtiendrez le résultat dès que le test de dépistage sera terminé. Vous serez informés si d'autres tests sont nécessaires.



Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés

Après la naissance de votre bébé, vous serez invités à participer au Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés.

Vous aurez le choix d'y participer ou non.

Vous pourrez poser vos questions et, si nécessaire, prendre le temps d'y réfléchir. Un formulaire de consentement vous sera présenté pour y inscrire votre décision.

Si vous souhaitez obtenir plus d'information sur le programme, vous pouvez communiquer avec Services Québec par téléphone au :

1 877 644-4545 (sans frais)

Pour les personnes sourdes ou muettes (ATS) au :

1 800 361-9596 (sans frais)

23-918-22FA © Gouvernement du Québec, 2023

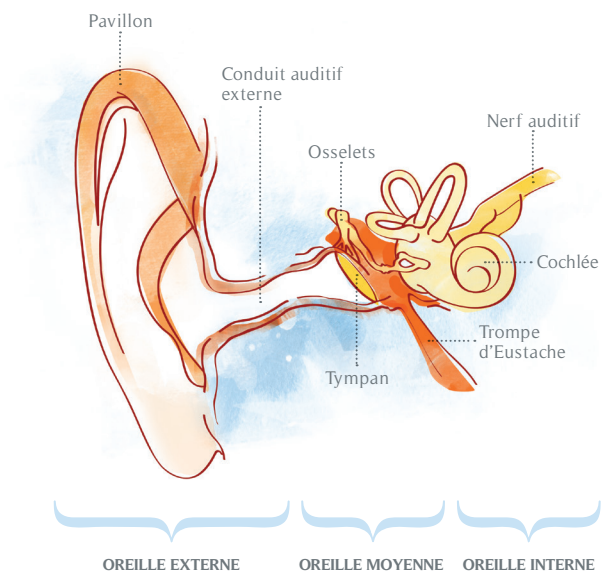


La surdité

La surdité est une incapacité à entendre les sons. Elle peut être présente dès la naissance ou apparaître au cours de la vie. Elle peut être provoquée par certains facteurs ou ne pas avoir de cause évidente.

La surdité peut être liée à une malformation ou à un mauvais fonctionnement de l'oreille externe, de l'oreille moyenne ou de l'oreille interne. La surdité peut être de différents degrés. Elle peut affecter l'audition de certains sons (sons graves ou sons aigus) ou de tous les sons.

Finalement, certaines surdités sont temporaires et peuvent faire l'objet d'un traitement médical, alors que d'autres sont permanentes.



Les tests de dépistage de la surdité

Le test le plus souvent utilisé est le **dépistage par émissions otoacoustiques**. Pour faire le test, le dépisteur insère un petit bouchon dans l'oreille de votre bébé. L'appareil émet des sons et enregistre la réponse de l'oreille, un peu comme un écho.



Si votre enfant ne réussit pas le test de dépistage par émissions otoacoustiques, ou si votre enfant présente certains facteurs de risque de surdité, on utilisera le test de **dépistage par potentiels évoqués auditifs du tronc cérébral**. Le dépisteur insère un petit bouchon dans l'oreille de votre bébé et appose trois capteurs autocollants sur sa tête. L'appareil émet des sons et enregistre la réponse à l'aide de ces capteurs.

Pour les deux tests, l'appareil enregistre automatiquement la réponse dans les minutes qui suivent. Le dépistage est complet lorsque la réponse attendue est enregistrée aux deux oreilles.

Les DIFFÉRENTES ÉTAPES du Programme de dépistage de la surdité

Pour le nouveau-né né à l'hôpital :

- 1 **Faire un premier test de dépistage peu après la naissance. Deux essais peuvent être réalisés avant le départ du nouveau-né.**
- 2 **Si le test de dépistage n'est pas réussi, il doit être refait environ 2 semaines plus tard, le plus souvent au centre de naissance. À cette étape, la plupart des nouveau-nés réussissent le dépistage.**
- 3 **Si le test n'est pas réussi, une évaluation complète de l'audition est requise.**

Pour le nouveau-né né en maison de naissance :

- 1 **Le test de dépistage se fera en externe au centre hospitalier affilié à la maison de naissance.**
- 2 **Si le test n'est pas réussi, une évaluation complète de l'audition est requise.**

La plupart des bébés plus âgés, qui sont vus en externe à environ 2 semaines de vie, qu'il s'agisse de leur premier test (bébé né en maison de naissance) ou du second (bébé né à l'hôpital), réussiront le test à cette étape.

La signification des résultats des tests de dépistage de la surdité

Si votre bébé réussit le dépistage de la surdité à ses deux oreilles, cela signifie fort probablement qu'il entend bien.

Si votre bébé ne réussit pas le test à 1 ou 2 jours de vie, cela ne signifie pas qu'il est sourd. Dans les 24 à 48 heures qui suivent la naissance, certains facteurs peuvent nuire à l'enregistrement de la réponse, par exemple, votre enfant n'était pas assez calme au moment du test ou s'il y a présence temporaire de liquide ou de débris dans son oreille.

Les tests de confirmation diagnostique

Si votre enfant n'a pas réussi les tests de dépistage de la surdité, des tests plus approfondis doivent être faits par un audiologiste afin de préciser son audition. Ces tests pourront confirmer si votre enfant entend normalement ou s'il a une surdité à une ou aux deux oreilles.

AVANTAGES du Programme de dépistage de la surdité

- » Permet de détecter la surdité tôt après la naissance
- » Permet d'entreprendre rapidement les interventions nécessaires (appareillage auditif, stratégies pour communiquer avec l'enfant, etc.)
- » Test rapide, sans douleur et sans risque pour l'enfant
- » Résultat disponible dès que le test de dépistage est terminé

INCONVÉNIENTS ou LIMITES du Programme de dépistage de la surdité

- » Possibilité de devoir faire plus d'une fois le test de dépistage
- » Possibilité que les tests de dépistage ne soient pas réussis, même si l'enfant entend bien. Des tests plus approfondis doivent être faits dans un centre de confirmation diagnostique du programme
- » Possibilité d'avoir à retourner quelques fois à l'hôpital dans les premières semaines de vie de l'enfant
- » Possibilité qu'un enfant présente une surdité, mais qu'elle n'ait pas été détectée par le test de dépistage ou qu'elle apparaisse dans les premières années de vie

Il est possible que certains parents vivent de l'inquiétude lorsque d'autres tests sont requis pour leur bébé ou dans l'attente des résultats. Il sera possible de parler de votre inquiétude et de poser toutes vos questions aux professionnels de la santé.

Surveillance parentale

Certaines surdités ne sont pas détectées par le test de dépistage ou apparaissent dans les premières années de vie de l'enfant. Il faut donc rester vigilant même si votre enfant a réussi le test de dépistage à sa naissance.

Si vous avez des doutes sur son audition, parlez-en au professionnel assurant le suivi de votre enfant; une évaluation complète de l'audition peut être faite à tout âge.

Surveillance en audiologie

Certains facteurs augmentent le risque qu'un bébé soit atteint de surdité.

Voici quelques exemples de ces facteurs de risque :

- » Une surdité chez certains membres de la famille
- » Une malformation à la tête ou aux oreilles
- » Certaines complications lors de la naissance
- » Certaines infections contractées durant la grossesse ou à la naissance
- » Un syndrome associé à la surdité

Si votre nouveau-né a réussi le test de dépistage à la naissance, mais qu'il présente un ou plusieurs facteurs de risque de surdité, une évaluation complète de son audition vous sera proposée durant sa première année de vie.